

MAIS QUI DONC AIME L'ENFANT PLACÉ ?

[Arlette Pellé](#)

Érès | « Dialogue »

2005/1 n° 167 | pages 61 à 69

ISSN 0242-8962

ISBN 2749204275

DOI 10.3917/dia.167.0061

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-dialogue-2005-1-page-61.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

© Érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Mais qui donc aime l'enfant placé ?

ARLETTE PELLÉ

On pourrait penser selon une logique simple que l'enfant séparé de sa famille, accueilli dans une autre, reçoit l'amour comme un don, qui lui est bien dû, après tout ce qu'il a subi. À la faveur de liens affectifs créés avec cette nouvelle famille, avec l'assistante maternelle, elle-même accompagnée par le service du placement, l'enfant saura s'adapter et se construire dans l'oubli d'un destin originaire en impasse. Oui, mais voilà !

L'enfant, certes préparé à vivre une nouvelle aventure, arrive dans un habitat étranger, avec une identité de « victime » qui le précède et une potentialité à la démesure. Après une période de grâce, la fragilité de sa structuration se fera entendre, par des crises, des comportements à risque ou des symptômes invalidants.

Quel versant de la fonction parentale est-il indispensable d'exercer pour que les liens de l'enfant à la famille d'accueil résistent à ses débordements pulsionnels, pour que le placement ait un sens au-delà de la protection de l'enfant ?

Je prends le parti d'avancer et de montrer que le sens du placement familial consiste dans l'exercice d'une fonction parentale spécifique (fonction paternelle) qui se révèle, en particulier, par la capacité de la famille d'accueil, aidée par le service, à traiter les difficultés ou les « crises » de l'enfant, à savoir mettre en route les processus de symbolisation, gelés par les traumatismes subis.

Fonctions parentales, fonctions paternelles

Cette notion – fonction parentale – mérite d’être clarifiée, tant on la porte au pinacle.

La substitution des fonctions parentales, aux fonctions paternelles, indique la prévalence des rôles parentaux : en particulier, le rôle maternel, essentiellement réel, éducatif, protecteur, prend le pas sur la fonction paternelle, essentiellement symbolique. La société enterre ainsi une fonction qui pourtant opère nécessairement, en tant qu’elle inscrit la Loi, l’interdit et la limite dans le psychisme de l’enfant. Pourquoi l’enfant placé serait-il particulièrement fragilisé, au lieu de l’inscription de la Loi symbolique qu’un père réel à la charge de faire fonctionner ?

Un bref rappel de l’organisation psychique du sujet va nous permettre de situer l’enjeu de cette question. La réalité psychique du sujet s’organise à partir d’un dehors, l’Autre (le trésor des signifiants), la langue qui lui préexiste. L’Autre comme lieu du langage est présentifié par la mère. L’opération langagière réussie étant de passer du monde des choses (la mère) au monde des mots (le père)¹. La mère se réfère à un autre qu’elle et signifie à l’enfant à qui d’autre qu’elle, elle se réfère. Cette fonction paternelle première est assumée par la mère. L’enfant consent à entrer dans l’ordre langagier, il renonce à être tout dans les choses, tout dans le corps à corps avec la mère. Le père réel intervient en faisant prévaloir l’ordre symbolique, il présentifie au sujet que la place vis-à-vis de la mère est déjà occupée, l’enfant est arraché de la relation exclusive à sa mère.

L’enfant placé s’est heurté chez ses parents à une violation de la Loi symbolique. Cette violation est commise par l’acte d’un père réel, d’un adulte (ou plus gravement encore d’une mère) qui, d’avoir « séduit, battu, violenté, abusé l’enfant », enterre et le père et sa fonction. Le sujet fait l’expérience mortifère, d’un monde sans Loi, sans médiation, sans limite ; le support symbolique disparaît et entraîne la disparition ou la dépersonnalisation du sujet.

L’organisation psychique du sujet ébranlée par des traumatismes réels ou objectifs

La société, *via* les signalements, juge que les parents ne protègent plus leur enfant. Répond à ce constat un acte social : la séparation de l’enfant, puis son placement. Placement toujours consécutif à une défaillance grave des parents (abus, violences, maltraitements...) Ces violences subies précocement dans l’enfance provoquent des ruptures locales de l’ordre symbolique en lieu et place de l’inscription de la Loi. Elles font effraction dans l’appareil psychique de l’enfant qui ne peut ni les organiser, ni les penser, ni leur donner un sens. Une rupture dans le registre symbolique, c’est comme une phrase trouée, avec des mots qui manquent, c’est comme une phrase sans point ni virgule, c’est comme une phrase où les mots copulent entre eux, sans écart ni espace ou pour le dire autrement c’est comme une aspiration dans un gouffre.

Face à l'effroi d'une violence subie, au dehors, l'enfant rencontre au-dedans un arrêt de la pensée, une désorganisation du langage, une sidération. Cet événement traumatique causé par les défaillances des parents fait rupture des chaînes associatives, du sens, de la limitation de la jouissance. Les parents n'ont pas su exercer leur fonction parentale, sur un de ses versants, celui qui implique un père, on dira que la fonction paternelle n'a pas pu trouver à s'incarner dans un père en chair et en os.

La loi symbolique ne s'inscrit pas lorsque les actes des parents réalisent un fantasme inconscient ou lorsqu'ils satisfont leur pulsion sur le corps de l'enfant ². Ces actes (commis par les parents ou des adultes) dé-symbolisent. Les ruptures locales de l'ordre symbolique n'impliquent pas des ruptures des liens avec les parents, mais une virtuosité à surfer au-delà des limites.

Les relations d'amour et de haine, d'ambivalence peuvent demeurer indemnes. Les points de croisement entre une rupture dans l'ordre symbolique qui génère du hors sens et l'ordre imaginaire qui féconde l'affectif ne peuvent pas se nouer immédiatement. Un enfant peut avoir été battu ou abusé, maltraité ou carencé et peut aimer ses parents. Le registre de l'affectif n'est tout d'abord pas concerné.

Traumatismes objectifs, traumatismes subjectifs

Lorsque des actes réels ont été commis sur le corps de l'enfant par des adultes, on parle de traumatismes objectifs ³, en opposition aux traumatismes subjectifs.

Les traumatismes subjectifs sont imaginés pour construire les fantasmes fondamentaux structurants tous les sujets. Ils sont refoulés et toujours inconscients. Par exemple, dans le fantasme dit de séduction que l'on repère dans les structures psychiques, il s'agit « d'avoir été séduit(e) par un père ou l'un de ses représentants ». On ne sait pas si c'est la fille ou le fils féminisé (séduction passive) qui désire le père ou si c'est le père qui désire. Qui désire qui ? La forme grammaticale du génitif introduit un doute. Cette hésitation, ce doute, cette équivoque à propos de l'agent de la séduction est central pour la construction du fantasme. Il s'agit d'un traumatisme psychique, d'un traumatisme subjectif qui permet la subjectivation de l'inceste : en fait il ne s'est rien passé. Cette construction sert à passer du monde de la mère à celui du père, du monde des choses à celui des mots ; cette « imagination, ce fantasme, ce mensonge » non intentionnel, signe la naissance du sujet, sujet fondé par cette fiction. Le sujet sort du monde de la mère en imaginant qu'il est séduit par un père. Ce à quoi équivaut l'interdit de l'inceste. Mieux vaut imaginer avoir été séduit par un père que de craindre d'être aspiré dans le gouffre maternel, de rester à l'état d'objet de l'Autre.

Le gouffre maternel

Pourquoi parler de gouffre maternel ? Lacan ⁴ précise « le rôle de la mère, c'est le désir de la mère. C'est capital. Le désir de la mère n'est pas quelque chose qu'on peut supporter comme ça. Ça entraîne toujours des dégâts. Un grand crocodile dans la bouche duquel vous êtes – c'est ça la mère. On ne sait pas ce qui peut lui prendre tout à coup, de refermer son clapet. C'est ça le désir de la mère. Alors j'ai essayé d'expliquer qu'il y avait quelque chose de rassurant... Il y a un rouleau, en pierre, bien sûr, qui est là en puissance au niveau du clapet, et ça retient, ça coince... C'est le rouleau qui vous met à l'abri, si tout-à-coup ça se referme. »

Le père a donc la charge de fournir à l'enfant ce qui lui permet de faire obstacle à l'engluement dans le désir de la mère. La construction des fantasmes est un mode de réponse à ce passage. On peut dire aussi que le désir de la mère, première émettrice du langage pour l'enfant, pourrait aspirer l'enfant dans ses mots, ses signifiants, rien que ses signifiants. Le père met en avant un signifiant appelé phallique pour dire à l'enfant qu'il est inutile de chercher la réponse à son identité dans les mots de la mère.

Les traumatismes subjectifs, fictionnés dans les fantasmes fondamentaux, avoir été battu, séduit, pas aimé, abandonné..., avoir subi des exactions de la part de ses propres parents, ouvrent avec la dimension du doute (m'ont-ils battu, séduit, abandonné... ?) le registre de la pensée, l'imaginaire, l'interrogation....

Un enfant qui a subi des traumatismes réels sera empêché psychiquement d'opérer cette subjectivation par l'invention d'un traumatisme.

Une séduction réelle (par exemple) entraîne l'annulation du doute, de l'incertitude propre au fantasme qui abrite le sujet d'une collusion avec l'espace maternel, avec la pulsion, sans en passer par les mots. Le traumatisme vécu est non refoulé et conscient. Ce sujet du traumatisme objectif est extrêmement fragilisé, par une sorte d'objectivation dramatique. Au moment où le doute s'annule, le sujet est objectivé, l'une des fonctions paternelles est localement forclosée (celle qui concerne l'incarnation par un père réel de la fonction symbolique, l'autre étant la place du père dans le désir de la mère).

Le versant éducatif de la fonction parentale (lois surmoïques, il ne faut pas, c'est mal, injonctions, autorité, limites) peut s'accomplir sans défaillance, ce qui ne garantit rien de la potentialité d'un père ou d'une mère à transmettre la Loi symbolique. Le père réel n'est pas un magnétophone qui restituerait la Loi aussi fidèlement qu'il l'aurait entendue. Elle est toujours effacée localement lorsque la défaillance des parents touche le corps de l'enfant. C'est pourquoi le seul versant éducatif, aussi généreux soit-il, aussi aimant soit-il, aussi autoritaire soit-il, reste insuffisant pour ériger la digue des mots, du sens, de l'inscription de la limite entre l'enfant et les autres, entre l'enfant et sa vie.

L'enfant des traumatismes objectifs est arrêté dans l'élan de sa construction psychique par une certitude (c'est l'adulte qui me séduit, me bat, je suis

une victime), ceci en lieu et place du doute qui garantit une aptitude à subjectiver, en lieu et place de la Loi qui conditionne le désir.

Rencontre avec la famille d'accueil

Une chance lui est donnée chez l'assistante maternelle de dessiner des liens affectifs dans une relation de dépendance telle qu'il cherche à lui faire plaisir, à répondre ou non à ses demandes, à être aimé. Il se sépare psychiquement des événements qui ont provoqué son placement, qui restent à l'état d'irréel, pour vivre un présent plus pacifié. Un temps de latence, nécessaire pour construire d'autres liens, l'éloigne de l'événement traumatique, évitant ainsi d'en faire un point d'origine absolu, par lequel toute l'histoire ultérieure prendrait sens ; que faire d'une identité éternisée de victime !

L'enfant-sujet choisit le moment où il parlera de ce qui le tourmente, à qui il veut, sans susciter de passage à l'acte des professionnels, il reconnaît et accepte des parents qu'il n'a pas choisis (les siens), s'ancre dans une histoire qui commence avant lui, qui continue avec lui et dont il a à écrire la suite avec l'encre de son inspiration. L'enfant-victime est parlé de ce qui le tourmente par les adultes, est soumis à la contrainte d'être aliéné au parti pris de ces adultes qui veulent son bien, à leur opinion, à leur vision des actes commis par les parents, il est scotché au traumatisme objectif ; l'histoire s'arrête, il ne peut plus avancer, le mot de la fin est déjà écrit : victime à mort. Tout l'amour de l'assistante maternelle restera impuissant à l'arracher de cette place. L'urgence à s'emparer des paroles de l'enfant, à dramatiser, à vouloir savoir si c'est vrai ou pas, relance dans l'actuel les scènes traumatiques ; le placement n'est plus tentative de donner une chance à l'enfant de se construire sujet de son histoire et de sa vie à venir mais perversion de la fonction éducative qui, à certains égards, se convertirait alors en agence de protection des professionnels. Une atmosphère compassionnelle mêlant la psychologie des bons sentiments au sauvetage de l'enfant témoigne d'un acharnement à susciter un devoir de mémoire là où l'enfant hurle « pour que je m'en sorte, foutez-moi la paix ». La clinique du traumatisme objectif montre que l'absence de refoulement, l'impossibilité d'oublier, empêche de vivre. Un temps de latence est nécessaire pour humaniser la violence du réel.

Une petite fille de 9 ans, placée, vient en thérapie, parce qu'elle a évoqué en parlant avec d'autres enfants le fait d'avoir été touchée par son beau-père. Elle l'évoque avec moi, à notre première rencontre, je l'écoute sans intervenir, ce n'est pas impossible. Pourtant elle continue ses séances en parlant de ses rêves d'enfant, « il n'y aurait plus de contraintes, j'aurais beaucoup d'argent, je ferais venir dans le même village, ma mère, mon beau-père, mes frères et mes sœurs, on serait à côté, j'irais quand je voudrais ». Voilà sa fiction du moment qui l'aide à donner du sens, à vivre ; le beau-père fait partie de ses rêveries au même titre que les autres membres de sa famille. Elle est protégée, dans son lieu d'accueil, et le moment n'est pas propice à l'évocation et à l'élaboration de ce réel, de toutes ses forces psychiques elle le

repousse. Au nom de quelle protection de l'enfant y aurait-il à engager un interrogatoire sur ce qui ne se dit pas ? Le retour constant dans le discours ou la pensée des adultes des événements traumatiques fixe le réel, empêche la construction des fantasmes.

Cette petite fille, je l'ai revue jeune fille, à l'âge de 19 ans, effondrée à la suite d'une rupture amoureuse. Cet événement actuel s'associant à l'événement passé, alors seulement elle put me parler de son beau-père. L'événement actuel reconnaît la présence du passé et fait symptôme, le passé traumatique peut commencer seulement à être symbolisé. Les liens affectifs avec sa famille d'accueil qui a su respecter ce temps de latence, sans jamais intervenir directement à l'évocation du beau-père, l'ont aidée à recevoir l'amour des adultes, à se révolter également, à grandir. La rencontre avec la vie amoureuse, plus tard, lui a permis d'associer, de relier un événement passé et sa souffrance actuelle. Il y a toujours un retard entre un traumatisme et sa symbolisation. C'est ici le cas où les enfants placés continuent leur vie, leur maturation chez la famille d'accueil, sans être pulsionnellement débordés. On peut supposer que quelqu'un, substitut d'un père réel, a pu incarner la fonction paternelle pour greffer la loi symbolique chez l'enfant.

Mais plus fréquemment, le réel de l'effraction psychique explose dans la famille d'accueil. L'enfant placé, plus que d'autres, est assis sur un tabouret à trois pieds, un trépied. On tombe plus facilement d'un tabouret que d'une chaise : il suffit qu'un pied se casse pour que la chute se produise. Or, à la famille d'accueil revient la lourde charge de capitonner ces pieds pour qu'ils tiennent la route. Parce qu'il se sent suffisamment aimé, compris, en sécurité, l'enfant joue sa partie et la réponse qui lui sera donnée est déterminante, celle-ci lui permettra d'élaborer le « hors sens » du traumatisme objectif ou au contraire de s'enfermer sans limite au-delà du sens. Le placement familial aura à tenir, au moment voulu, cette fonction parentale, versant fonction paternelle (accrochage du désir à la Loi), mise en échec dans la famille de l'enfant. Il aura à faire passer l'enfant d'un feu toujours vert au moment de la poussée de la pulsion à la loi du symbolique, le vert en alternance avec le rouge.

Feu vert : la satisfaction immédiate des pulsions

La pulsion vise la satisfaction immédiate, la plus brève, sans le passage par l'élaboration, l'attente, l'écart, indices d'une subjectivation. Sans être bordée par la Loi, sans inscription verrouillée des interdits fondamentaux, la pulsion ne rencontre pas de bord et cherche à se satisfaire directement. Orale, elle se fera dévorante ; anale, elle fera chier son monde ; scopique, elle mettra en jeu des scénarii pervers ; sadique, elle se fera violente, excessive, abusive ; masochiste elle se fera destructrice, exhibitionniste, elle n'aura de cesse de susciter la terreur sans que le sujet puisse freiner son appétit. Ces pulsions, souvent débordantes, sont en attente de symbolisation.

L'enfant et les processus de symbolisation

La déprime d'un enfant placé, ses symptômes, sa violence, ses crises ou ses passages à l'acte sont le matériel inédit, début de symbolisation qu'il met en scène dans un nouveau climat familial.

Trop souvent, ces moments de crise, si difficiles à vivre pour la famille d'accueil, sont comptabilisés dans la colonne passif. On assène à l'enfant ce qui s'est passé, sa famille, ses parents, le signalement, les raisons de son placement, comme pour expulser, tel le diable de sa propre maison, toute explication qui n'a pas valeur de symboliser ou de déplacer le réel. Le traumatisme a eu lieu, ce n'est pas en le rappelant constamment que du sens surgit. Au contraire ces propos renforcent l'identification, à ce qui a rendu « fou » l'enfant, à ce qui l'a objectivé, à cette place de victime où il n'y est pour rien dans ce qui lui arrive.

L'enfant dans ce deuxième temps, est acteur de « la scène » présentée. Il peut « voler » son assistante maternelle, devenir agressif, violent, s'exhiber, se lever la nuit, toucher d'autres enfants ; on n'arrive plus à le cadrer. Il est l'acteur déboussolé d'actes dont il ignore le sens mais qui s'adressent à l'assistante maternelle ou à la famille d'accueil. Cette famille qui ne sera jamais sa famille, au sens où elle ne lui doit pas abri et protection à vie, où il n'hérite ni de ses biens ni de son nom, sera-t-elle en mesure de faire de l'événement traumatique, du réel sans père, un réel colonisé par les mots ?

Une petite fille de 6 ans qui a subi des attouchements sexuels, dans sa famille (bien sûr, tout le monde en a connaissance), se met un beau jour toute nue devant l'enfant de l'assistante maternelle, du même âge à qui elle demande d'en faire autant. L'assistante maternelle entre à ce moment-là dans la chambre, ne supporte pas cette scène, ne supporte plus cette enfant perverse mettant en danger son propre fils.

Le moment fécond où l'enfant re-présente dans sa famille d'accueil le point de réel qu'il n'a pu symboliser est perçu comme une mauvaise rencontre famille d'accueil-enfant. Ces moments provoquent des réactions en chaîne et en urgence chez les professionnels. Toutes les bonnes résolutions de la famille d'accueil s'écroulent : « C'est un vrai pervers, c'est pas étonnant, il fait ce qu'on lui a fait, il n'y a rien à faire, mes enfants ou les autres sont en danger, je ne peux plus le garder... » et la crise finit par un déplacement de l'enfant dans une autre famille, plutôt qu'un déplacement de la pulsion en subjectivation, en sublimation. On assiste alors, de rupture en rupture, à une déconstruction de l'enfant qui sera lui-même exclu de ses modes de garde au moment de l'adolescence, si ce n'est exclu de la société.

Les « crises » de l'enfant commises « ici et maintenant » sont à entendre comme un appel au secours dirigé vers l'assistante maternelle, vers le service, vers les adultes qui ont à charge son « grandir bien ». Ces adultes sont les mieux placés pour recevoir l'épreuve en donnant à l'enfant la force de subjectiver le hors sens. L'assistante maternelle n'a pas à être jugée par ce « ça ne va pas », mais au contraire chaque professionnel devrait se réjouir que

cette assistante maternelle a permis à cet enfant de prendre le risque de mettre en acte ce qu'il n'a pu symboliser antérieurement. L'enfant ne répète pas, n'agit pas une situation passée mais est poussé à rencontrer à nouveau un réel angoissant pour le pacifier. La nouvelle mise en scène entendue dans le transfert à l'assistante maternelle et rapportée à la singularité de la relation actuelle (assistante maternelle-enfant, assistante maternelle-service-enfant, famille d'accueil-enfant) peut être dédramatisée. La scène actuelle présentifiée par cette petite fille qui exerce une séduction sur un autre pourrait l'amener à amorcer les processus de symbolisation mis en déroute lors du traumatisme objectif. L'équivalence des temps passé et actuel (elle fait ce qu'on lui a fait), ne ferait que fixer cette nouvelle scène en traumatisme réel (c'est une vraie perverse). Une petite fille de 6 ans qui se met nue devant un petit garçon, fût-il celui de l'assistante maternelle, peut vouloir satisfaire une curiosité, s'exciter devant un autre enfant, entendre un non. Elle peut également, et là commence la subjectivation, souffrir de la colère de l'assistante maternelle, sentir le regard de désapprobation du mari de l'assistante maternelle, de son adhésion aux paroles de sa femme, de sa fermeté dans la violence de ses réactions, souffrir de perdre l'amour pour un temps, bouder ou déprimer, s'enfermer dans sa chambre ou ne pas dîner ce soir-là. Alors cette famille aura su déplacer le réel de la scène, dans l'imaginaire des liens d'amour ou de haine, dans des mouvements psychiques d'agressivité ou de déprime, de scandale ou de révolte et aura aidé l'enfant à ouvrir les processus de symbolisation. Nulle nécessité de parler du passé, l'enfant lui-même, au moment voulu, choisira ou non d'en parler. Le retournement subjectif de victime à sujet ne peut s'opérer sans violence et sans travail de deuil.

Conclusion

L'origine d'un placement en famille d'accueil d'un enfant se produit à partir de défaillances parentales souvent graves. Au moment des traumatismes réels, objectifs, subis par l'enfant ou de sa présence lors de scènes de violence excessive, ses parents sont eux-mêmes « hors symbolique », c'est-à-dire qu'ils ne subjectivent pas leur relation à l'enfant. Une fonction paternelle, celle qui inscrit la Loi de l'interdit de l'inceste, n'a pas opéré et l'enfant se retrouve à la dérive d'une satisfaction pulsionnelle immédiate sans en passer par les mots. Le défaut de symbolisation le pousse à re-présenter dans sa famille d'accueil ce réel sans père, ce réel sans mot, mais cette fois-ci il est acteur de la mise en scène et donc un sujet y participe. Le dispositif du placement familial devrait être en mesure de lui permettre de vivre ces crises, ces scènes, inscrites dans une relation à l'autre et adressées à cet autre, assistante maternelle, service ou famille d'accueil, pour faire vibrer à partir d'un vécu réel actuel la consistance des liens, la souffrance d'une perte temporaire, pour déplacer un pur réel en symptôme, effets dépressifs ou souffrance psychique, seule possibilité connue de subjectiver le réel du traumatisme objectif.

Alors le placement familial aura donné la chance à l'enfant de renouer avec son histoire, de s'amarrer au rouleau en pierre, celui qui borde l'aspiration par l'univers pulsionnel. Il sera progressivement inscrit dans l'ordre symbolique, cela s'appelle aimer un enfant !

Arlette Pellé, psychanalyste, codirectrice du SAPP
(supervision et analyse psychanalytique des pratiques).

NOTES

1. Jean-Pierre Lebrun, *Un monde sans limite*, Toulouse, érès, coll. « Point Hors Ligne », 1997, p. 40.
2. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que ces actes soient réalisés pour que la limite ne s'inscrive pas ; notre époque contemporaine a reconnu le sans-limite comme symptôme social ; cf. J.-P. Lebrun, *Un monde sans limite*.
3. G. Pommier, Séminaire inédit du 26 avril 2001.
4. J. Lacan, Séminaire Livre XVII, *L'envers de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 129.

RÉSUMÉ

L'enfant se trouve « placé » dans une famille d'accueil suite à des défaillances parentales graves qui produisent des effractions dans le psychisme de l'enfant. Ces effractions fragilisent le rapport à la Loi, aux interdits et laissent le champ pulsionnel se débrider sans limite. Le placement familial aura la charge d'aider l'enfant à subjectiver ces traumatismes objectifs en particulier au moment des « crises » ou des comportements à risque, insupportables ou invalidants.

MOTS-CLÉS

Fonctions parentales, fonctions paternelles, traumatisme objectif, traumatisme subjectif, forclusion locale, crises de l'enfant, processus de symbolisation.